

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 novembre 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-11-1015 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 octobre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 16.2 Ratification / Lotissement / Versement d'une somme d'argent en lieu et place de cession de terrains pour fins de parcs et espaces verts

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 novembre 2015
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.2 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2015
 - 4.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
 - 4.10 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2015 / Aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Servitude pour feux de circulation, boîtes de tirage et boucles de détection / Intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard / Partie du lot 3 731 788 / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 23 octobre 2015
 - 6.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-43 / Services professionnels / Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels
 - 6.3 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2016 / MAMOT

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service des loisirs et de la culture / Structure organisationnelle / Modification complémentaire
 - 7.3 Convention collective de travail des pompiers à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2016
 - 9.2 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour l'année 2016
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2015 / Remboursement
 - 11.2 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2015 / Remboursement
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° TP-2015-004 / Fourniture et installation d'une cabine et d'accessoires de déneigement sur un tracteur compact de marque Kubota
 - 13.2 Fourniture et installation de rideaux d'air pour l'aréna / Autorisation de dépense
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordre de changement n° 14 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
 - 14.2 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605
 - 14.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-49 / Services professionnels / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Ajout et précisions à la résolution 12-10-980
- 15. Services techniques**
 - 15.2 Déviation de la conduite d'amenée du réseau d'eau potable de Dorion / Ville de Saint-Lazare / Croisement de la conduite de TransCanada PipeLines Limited / Abrogation de la résolution 14-06-628 / Autorisation de signature
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination / Renouvellement des mandats / Sièges pairs / Janvier 2016 à décembre 2017
 - 16.2 Ratification / Lotissement / Versement d'une somme d'argent en lieu et place de cession de terrains pour fins de parcs et espaces verts
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
- 19. Direction générale**
 - 19.1 Autorisation de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-11-1016 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-11-1017 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-11-1018 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent afin de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent en concertation avec la population;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 737,20 \$ représentant 0,02 \$ par citoyen pour une population de 36 860 habitants soit versé au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour la continuation du service aux citoyens;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1019 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le maire M. Guy Pilon, les conseillers M^{me} Céline Chartier et MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

15-11-1020 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2015 / Aide financière

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul M. Normand s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 250 \$ soit versé à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la campagne de poinsettias 2015 et que la Ville reçoive l'équivalent de dix poinsettias au prix unitaire de 25 \$ chacun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1021 Servitude pour feux de circulation, boîtes de tirage et boucles de détection / Intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard / Partie du lot 3 731 788 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de prolongement de la rue Maurice-Richard et du réaménagement du boulevard de la Gare, il a été nécessaire d'installer des feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard, des boîtes de tirages pour les conduits qui relient les boucles de détection aux feux de circulation ainsi que des boucles de détection, le tout sur une partie du lot 3 731 788 appartenant à la société 6650813 Canada inc.;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir une servitude réelle et permanente aux fins d'assurer aux représentants de la Ville l'accès, l'entretien et le remplacement desdits ouvrages déjà construits sur une partie de ce lot;

CONSIDÉRANT que la société 6650813 Canada inc., propriétaire dudit lot, consent à l'établissement de la servitude en faveur de la Ville, et ce, à titre gratuit, le tout suivant une lettre de consentement datée du 16 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que tous les frais afférents à cette opération sont à la charge de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour les feux de circulation sur une partie du lot 3 731 788 ayant une superficie de 238,6 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 29 septembre 2015 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 15158, dossier R20541-5-12, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1022 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 23 octobre 2015

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 23 octobre 2015 totalisant un montant de 5 585 307,79 \$.

15-11-1023 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-43 / Services professionnels / Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels, quatre soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 4 novembre 2015;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 5 novembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Goudreau Poirier inc., 476, avenue Saint-Charles, bureau 102, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N6, pour les services professionnels précités pour l'exercice financier 2015, incluant la possibilité de prolonger le mandat pour deux exercices financiers renouvelable un à la fois, et ce, pour un

montant totalisant 19 505,51 \$ pour l'exercice financier 2015, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-15-43;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1024 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2016 / MAMOT

La Ville prend acte de l'approbation par la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2016, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 100 %
- facteur comparatif : 1.00

15-11-1025 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 4 novembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1026 Service des loisirs et de la culture / Structure organisationnelle / Modification complémentaire

CONSIDÉRANT la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture implantée le 9 février 2015 en vertu de la résolution 15-02-112, laquelle a été modifiée en vertu de la résolution 15-05-486;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le poste de coordonnateur – Logistique soit créé en date de la présente résolution et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 9 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 22 octobre 2015;

QUE la dénomination du poste de chef de division – Loisirs soit modifiée comme suit :

- chef de division – Sports et loisirs;

QUE la dénomination du poste de régisseur aux programmes aquatiques soit modifiée comme suit :

- chef de section – Programmes aquatiques;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. François Séguin quitte son siège.

15-11-1027 Convention collective de travail des pompiers à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller Monsieur François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail des pompiers à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. François Séguin reprend son siège.

15-11-1028 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que le contrat de service de PG Solutions doit être renouvelé pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, et ce, pour un montant de 119 571,25 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-11-1029 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. utilisé par le Service des loisirs et de la culture doit être renouvelé pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, et ce, pour un montant de 32 766,64 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2016)

« ADOPTÉE »

15-11-1030 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation les Citadins a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de natation les Citadins une somme maximale de 10 975 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1031 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de tennis de Vaudreuil-Dorion une somme de 1 194 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1032 Adjudication de contrat / Demande de prix n° TP-2015-004 / Fourniture et installation d'une cabine et d'accessoires de déneigement sur un tracteur compact de marque Kubota

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'une cabine et d'accessoires de déneigement sur le tracteur compact Kubota – unité 6811, deux fournisseurs ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les offres reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° TP-2015-004;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre déposée par Kubota Montréal Lange Patenaude Équipement, 18980, route Transcanadienne, Baie-D'Urfé (Québec), H9X 3R1, pour la fourniture et l'installation d'une cabine et d'accessoires de déneigement sur le tracteur compact Kubota (modèle F3080) – unité 6811, et ce, pour un montant de 17 087,48 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° TP-2015-004;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans.

« ADOPTÉE »

15-11-1033 Fourniture et installation de rideaux d'air pour l'aréna / Autorisation de dépense

CONSIDÉRANT les problèmes de courants d'air froid dans l'entrée de l'aréna;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de mettre en place des rideaux d'air afin de remédier à la situation;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts au montant de 18 638,28 \$, incluant pièces, main-d'œuvre et taxes applicables, préparée par M. Bruno Possa, chef de division – Entretien des infrastructures;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise une dépense de 18 638,28 \$, incluant pièces, main-d'œuvre et taxes applicables, pour les travaux liés à la préparation et l'installation des rideaux d'air dans l'entrée de l'aréna, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par M. Bruno Possa, chef de division – Entretien des infrastructures, en date du 5 novembre 2015;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-370-00-959	(Quote-part CITPI)	19 600 \$
À :	03-200-00-725	(Transf. act.inv. – équipements)	19 600 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1034 Ordre de changement n° 14 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 14 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 79 720,01 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1035 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 6 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 215 850,29 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-11-1036 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-49 / Services professionnels / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Ajout et précisions à la résolution 12-10-980

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie requis pour la mise à niveau et l'agrandissement de l'usine de filtration prévoit que le coût de ceux-ci soit calculé en fonction de la valeur des travaux;

CONSIDÉRANT que la résolution 12-10-980 adjugeant à la firme EXP le contrat pour lesdits services n'indique pas que le montant de 632 362,50 \$ n'apparaît qu'à titre indicatif pour la seule fin de permettre la comparaison entre les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser ladite résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 12-10-980 soit modifiée par l'ajout de ce qui suit :

« QUE le montant utilisé pour l'adjudication du présent contrat est basé sur une estimation de la valeur des travaux et pour seule fin de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit établie selon la valeur des travaux, le tout calculé conformément à l'article 3.6.2 du devis. »

« ADOPTÉE »

15-11-1037 Déviation de la conduite d'amenée du réseau d'eau potable de Dorion / Ville de Saint-Lazare / Croisement de la conduite de TransCanada PipeLines Limited / Abrogation de la résolution 14-06-628 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est propriétaire d'une conduite d'amenée située sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare, laquelle fait l'objet de servitudes permanentes enregistrées sous les numéros 30 259, 278 837 et 278 706;

CONSIDÉRANT que ladite conduite traverse le site du projet domiciliaire « Ruisseau de Lotbinière » accepté par la Ville de Saint-Lazare suivant sa résolution 05-198-14 et ce, sans égard au tracé des rues projetées et au lotissement;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre les promoteurs de ce projet, soit « Développement Immobilier Grilli inc. », « Les Placements Magenta inc. » et « Les Placements Gilou inc. » et la Ville de Saint-Lazare à l'effet d'autoriser l'exécution de travaux d'infrastructures municipales dans le cadre de ce projet, y incluant la déviation de la conduite d'amenée du réseau d'eau potable de Dorion;

CONSIDÉRANT que lesdits promoteurs ont mandaté le consultant CDGU inc. aux fins de proposer à la Ville de Vaudreuil-Dorion un nouveau tracé pour cette conduite d'amenée d'eau potable;

CONSIDÉRANT la proposition du consultant CDGU aux fins de relocaliser cette conduite d'eau potable dans l'emprise des rues projetées ainsi qu'au nord de l'emprise du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que cette conduite d'amenée d'eau potable croise une conduite gazière de TransCanada PipeLines Limited (TCPL);

CONSIDÉRANT que la proposition du consultant CDGU prévoit la relocalisation à l'ouest du croisement actuel de la conduite d'amenée avec la conduite gazière de TCPL;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être exécutés en respectant les normes de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que TCPL requière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, à titre de propriétaire de la conduite d'amenée d'eau potable, la signature des conventions suivantes, lesquelles sont toutes deux datées du 20 mars 2015 :

- Convention relative à la perturbation du sol (dossier TCPL n° D-14190-2) pour la désaffectation d'une partie de la conduite d'amenée d'eau potable dans la servitude de TCPL;
- Convention de croisement d'un pipeline par un pipeline (dossier TCPL n° E8-92) pour la construction d'un nouveau tronçon qui croise la conduite gazière dans ladite servitude;

CONSIDÉRANT que ces conventions imposent à la Ville de Vaudreuil-Dorion un niveau de responsabilité important et qu'il convient que cette responsabilité soit ultimement assumée par les promoteurs du projet qui sont à l'origine de la demande de déviation de la conduite d'eau potable ainsi que par l'entrepreneur général retenu par eux pour l'exécution des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de relocaliser la conduite d'amenée du réseau d'eau potable du secteur Dorion près de la rue du parc industriel de la Ville de Saint-Lazare, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les travaux de relocalisation de cette conduite d'amenée ne devront en aucun temps avoir pour effet d'interrompre la distribution de l'eau potable dans le secteur normalement desservi par celle-ci;
- qu'un plan et une description technique correspondant au corridor de l'emprise des futures rues ainsi qu'à un corridor d'une largeur minimale de 6 mètres pour la localisation de la conduite hors emprise, au nord du boulevard de la Cité-des-Jeunes, préparés par un arpenteur-géomètre soient déposés à la division – Technique de la Ville de Vaudreuil-Dorion;
- que chacun des promoteurs fournisse à la Ville un engagement à l'effet qu'ils assument de façon conjointe et solidaire avec les autres promoteurs l'ensemble des obligations contenues aux deux conventions devant être conclues entre TCPL et la Ville et qu'à cet effet, ils s'engagent à prendre faits et causes pour tous les dommages pouvant survenir pendant l'exécution de ces travaux;
- que le ou les propriétaires du terrain où sera construite la nouvelle conduite d'amenée d'eau potable, ainsi que les promoteurs, s'engagent à consentir à la Ville de Vaudreuil-Dorion, à titre gratuit, une servitude perpétuelle pour son maintien et son entretien, et ce, avant de céder les infrastructures à la Ville de Saint-Lazare;
- que les plans de détails de construction soient conformes en tout point aux directives émises par la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'aux normes du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) 1809-300/2004 (R2007) et soient transmis à la division – Technique de la Ville pour analyse et approbation avant le début des travaux;
- que les documents contractuels entre les promoteurs et l'entrepreneur général prévoient que celui-ci soit muni d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), d'une assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 13 000 000 \$ et d'un cautionnement d'exécution, lesquels désigneront la Ville de Vaudreuil-Dorion en tant que bénéficiaire additionnel, et ce, pour toute la durée des travaux;
- que tous les frais pour cette relocalisation, incluant tous les frais nécessaires à l'établissement de la servitude, soient à l'entière charge des promoteurs précités et que des lettres de garantie bancaire ou traites bancaires en provenance de ceux-ci soient déposées au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, à titre de bénéficiaire additionnel avec la Ville de Saint-Lazare, conformément au protocole d'entente prévu à l'annexe A du Règlement n° 439 de la Ville de Saint-Lazare et correspondant à 110 % de l'estimation des coûts préparé par le consultant CDGU pour la totalité des travaux;
- que tous les engagements précités des promoteurs et, le cas échéant, du ou des propriétaires, soient confirmés par un écrit spécifiquement autorisé par une résolution de leur conseil d'administration respectif;

QU'à la suite de la réception et l'approbation des documents et engagements précités, le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les deux conventions de TCPL identifiées précédemment;

QUE soit abrogée la résolution 14-06-628 adoptée le 16 juin 2014;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Saint-Lazare.

« ADOPTÉE »

15-11-1038 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination / Renouvellement des mandats / Sièges pairs / Janvier 2016 à décembre 2017

CONSIDÉRANT que le siège n° 6 occupé par M. Denis Vincent au sein du Comité consultatif d'urbanisme est vacant à la suite de sa démission ayant pris effet le 11 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Vincent devait prendre fin le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres des sièges pairs prendra fin également le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Denis Vincent à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 6, et ce, à compter du 11 novembre 2015;

QUE soit nommée M^{me} Diane Morin au siège n° 6 du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Denis Vincent à compter du 11 novembre 2015, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015;

QUE soit reconduit le mandat de M. Richard Seymour au siège n° 2, M. Luigi Lamparelli au siège n° 4 et M^{me} Diane Morin au siège n° 6 pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2016;

ET QUE la Ville remercie M. Denis Vincent pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses nombreuses années comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

15-11-1039 Ratification / Lotissement / Versement d'une somme d'argent en lieu et place de cession de terrains pour fins de parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition pour l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement numéro 1273 de la Ville prévoit que le Conseil municipal décide de cette question;

CONSIDÉRANT que dans tous les cas d'acceptation d'une contribution sous forme de terrain le Conseil a adopté une résolution l'autorisant;

CONSIDÉRANT que le conseil désire ratifier l'ensemble des versements faits depuis 2012 dans le cadre de l'application des dispositions ayant trait aux frais de parc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient ratifiés les versements faits à la Ville aux fins de satisfaire à la condition prévue à l'article 4.2 du Règlement de lotissement numéro 1273 depuis le 1^{er} janvier 2012, lesquels apparaissent à la liste produite par la chef de division – Revenus en date du 16 novembre 2015.

« ADOPTÉE »

15-11-1040 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la Direction générale :

- Tenue de la grande guignolée des médias le 3 décembre 2015 à l'intersection du chemin Dumberry et du croissant de la Marquise (2^e site).

« ADOPTÉE »

15-11-1041 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-11-1042 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-11-1043 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 04 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe